

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11460/Add.1  
10 septembre 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION A CHYPRE  
PENDANT LA PERIODE ALLANT DU 25 AOUT AU 8 SEPTEMBRE 1974

Observation du cessez-le-feu

1. District de Nicosie. La pression que les forces turques continuaient à exercer en avançant progressivement dans la partie nord-ouest de Nicosie au sud du club de golf de Nicosie (CA WD 3193) 1/ a été arrêtée par des négociations organisées par la Force des Nations Unies et à la suite desquelles les forces turques se sont retirées d'une partie de cette zone. Des violations mineures du cessez-le-feu se sont produites le long de la ligne verte, et des tirs importants auraient eu lieu de 20 à 22 heures le 5 septembre. La Force des Nations Unies a organisé un cessez-le-feu local que les deux parties observent dans cette zone.
2. District de Famagouste. D'importantes forces turques patrouilleraient entre la ligne du cessez-le-feu du 16 août 1974 et la limite de la zone de souveraineté, et en particulier dans les villages de Kalopsidha, Akhryitou, Makrasyka et Athna. Selon les forces turques, il s'agirait d'une partie de la zone sous leur contrôle. La Force des Nations Unies a installé des postes d'observation dans ces villages. La plupart des résidents de cette zone se sont réfugiés dans la zone de souveraineté de Dhekelia.
3. District de Lefka. Les forces turques ont occupé le village de Galini et ont maintenant fait la soudure avec l'enclave de Limnitis. Le 5 septembre, le commandant turc de cette zone a informé la Force des Nations Unies que si les positions de la garde nationale situées à l'ouest de Limnitis n'étaient pas évacuées les forces turques passeraient à l'action.
4. Tous les autres districts ont été calmes.
5. La Force des Nations Unies est maintenant présente en 36 emplacements situés dans la zone contrôlée par les forces turques et dans 93 emplacements situés dans des zones qui ne sont pas contrôlées par les forces turques. Dix-neuf des emplacements de cette dernière catégorie se trouvent dans des villages chypriotes turcs ou mixtes. La plupart des autres villages chypriotes turcs et mixtes sont également patrouillés quotidiennement.

---

1/ CA : coordonnées approximatives.

Activités économiques et humanitaires

6. La Force des Nations Unies continue à fournir son appui au programme de secours humanitaires en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organismes locaux. Au cours de la période considérée, un total de 67 chargements de matériel de secours a été amené par camions dans les villages, dont 63 dans des villages chypriotes turcs et 4 dans des villages chypriotes grecs. Du 2 août au 7 septembre la Force des Nations Unies a cheminé par camions un total de 184 chargements, soit 900 tonnes de vivres. Des moyens de transport sont également fournis afin d'acheminer les approvisionnements provenant de sources internationales reçus par le HCR, d'Akrotiri vers les zones de distribution. Le nombre de véhicules de la Force des Nations Unies affectés au transport des approvisionnements passera à huit par jour à partir du 9 septembre 1974.
7. Les habitants de trois villages chypriotes turcs du district de Larnaca ont quitté d'eux-mêmes ces villages pour se rendre à Pergamos. Un grand nombre de réfugiés chypriotes grecs se sont dirigés vers le sud sur la zone d'Ormidhia. A Famagouste, les forces turques locales ont remis 73 Chypriotes grecs à la Force des Nations Unies. Ils ont été évacués sur Ormidhia.
8. Environ 500 Chypriotes grecs ont été capturés le 26 août par les forces turques dans la zone de Karpass. Des équipes humanitaires des Nations Unies accompagnées de représentants du CICR et du HCR se sont rendues dans cette zone le 2 et le 6 septembre 1974. L'absence d'électricité due aux dommages importants subis par le transformateur de Lefkoniko constitue le problème le plus important. Les habitants ont également des difficultés pour la récolte du tabac, étant donné que la plupart des jeunes gens sont détenus.
9. Le système d'adduction d'eau de Nicosie a connu quelques problèmes. Par suite de difficultés de pompage au point de départ à Morphou, la pression de l'eau a été insuffisante. Les Chypriotes turcs se sont plaints que la garde nationale gênait l'arrivée de l'eau du barrage de Marathasa (CA VD 8580) et du barrage de Kalizes (CA VD 8078), et que l'irrigation des cultures à Lefka s'en ressentissait. Les enquêtes de la Force des Nations Unies se poursuivent.
10. Fyroi et Kaimakli (banlieue de Nicosie) ont de nouveau l'électricité.
11. Des milliers de porcs laissés sans soins sont en train de mourir dans la zone nord, et cette situation comporte des risques sanitaires. La Force des Nations Unies continue à chercher une solution à ce problème.

Enquête menée sur les allégations concernant des atrocités qui auraient été commises

12. Les deux parties continuent à faire état d'atrocités et de traitements inhumains. Chaque fois que cela a été possible, la Force des Nations Unies a procédé à des enquêtes sur ces allégations et a continué à communiquer aux deux parties, à titre confidentiel, les résultats de ses enquêtes.

13. Au cours de la période considérée, la communauté chypriote grecque s'est plainte de sept cas d'atrocités qui auraient été commises par les Turcs ou par les Chypriotes turcs, causant la mort de 26 personnes. Dans quatre cas, la police civile de la Force des Nations Unies (UNCIVPOL) a pu procéder à une enquête partielle.

14. La communauté chypriote turque affirme qu'environ 90 personnes ont été tuées par les Chypriotes grecs et que l'on est toujours sans nouvelles de 40 à 80 villageois chypriotes turcs de Tokhni (district de Larnaca). Selon un témoin que la Force des Nations Unies a pu interroger, tous les disparus ont été conduits au voisinage d'Avia Phyla (district de Limassol) et tués par les Chypriotes grecs.

15. La garde nationale et la police de Chypre ont refusé à la Force des Nations Unies l'autorisation de mener une enquête sur les allégations susmentionnées car selon elles, la Force des Nations Unies ne devrait pas enquêter uniquement sur les atrocités qui auraient été commises par des Chypriotes grecs mais également sur les atrocités qui auraient été commises dans les zones contrôlées par les Chypriotes turcs et l'armée turque. A ce jour, la Force des Nations Unies n'a pas été en mesure de terminer ses enquêtes sur les atrocités qui auraient été commises par les Chypriotes turcs ou les forces turques dans les zones sous contrôle turc. Cette question a été portée à l'attention des autorités chypriotes turques. La Force des Nations Unies a proposé en particulier aux dirigeants chypriotes turcs d'autoriser la police civile de la Force des Nations Unies à enquêter à Mia Milea (district de Nicosie), Elea (district de Kyrenia) et Prastio et Styllos (district de Famagouste).

16. A Maratha (district de Famagouste), on a trouvé 81 à 86 corps qui seraient ceux de Chypriotes turcs des villages de Maratha et de Sandalaris. La Force des Nations Unies n'était pas en mesure d'identifier les corps, mais les villageois chypriotes turcs qui ont assisté à l'exhumation ont dit avoir identifié 30 corps, dont tous seraient ceux d'anciens habitants de ces deux villages.

17. Les autorités chypriotes grecques ont annoncé qu'elles étaient prêtes à accepter que l'ONU et le CICR procèdent à une enquête indépendante en présence d'un observateur du gouvernement et de la communauté turque, et que des enquêtes indépendantes analogues sur les atrocités qui auraient été commises soient menées des deux côtés. Les dirigeants chypriotes turcs, pour leur part, ont fait savoir qu'ils accepteraient qu'une enquête de ce genre soit menée à Maratha. Ces déclarations n'ont eu aucune suite.

Rencontre entre M. Clerides et M. Denktash

18. Le 6 septembre 1974, dans la zone de conférence de la Force au Ledra Palace Hotel, M. Clerides, président par intérim, et M. Denktash, vice-président, ont discuté d'un certain nombre de questions d'ordre humanitaire avec le concours de M. Luis Weckmann-Munoz, représentant spécial du Secrétaire général, et d'autres fonctionnaires de l'ONU, y compris un représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Un représentant du CICR était également présent. Les parties intéressées s'étant déclarées désireuses de se conformer pleinement aux principes humanitaires énoncés dans les Conventions de Genève, il a été décidé à la réunion :

- a) D'achever la mise au point des listes de prisonniers et de détenus et de les transmettre sans retard au CICR;
- b) De préparer immédiatement un plan en vue d'une libération générale des prisonniers et détenus;
- c) De donner la priorité absolue dans le plan à la libération des prisonniers et détenus malades et blessés et des prisonniers et détenus âgés de moins de 18 ans et de plus de 50 ans;
- d) D'échanger des listes de personnes disparues et de ne ménager aucun effort pour les retrouver. Les parents des personnes disparues ont été priés de prendre contact avec les bureaux du CICR et de donner des détails;
- e) De fournir toute l'assistance possible aux vieillards et aux infirmes, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, se trouvant isolés par suite des hostilités. Il a été pris note avec satisfaction et gratitude du fait que le système de communication entre personnes s'étant trouvées isolées, mis au point par le CICR, fonctionne sans heurt et efficacement. Plus de soixante mille messages ont été transmis par ce moyen jusqu'à présent.

19. Il a été convenu de tenir des réunions hebdomadaires régulières. La réunion suivante a été fixée à 10 heures le 13 septembre, dans la zone de conférence de l'ONU au Ledra Palace, mais la date a, par la suite, été avancée au 11 septembre.

20. A la fin de la réunion, M. Clerides et M. Denktash se sont entretenus en privé du problème des réfugiés et d'autres questions importantes.

-----

